HISTORIQUE DE LA LIGUE BRAILLE

(ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF)

PAR

CÉCILE DOUARD



1932

Les Imprimeries CHARLES BULENS (s. a.)
75, rue Terre-Neuve
BRUXELLES-MIDI


EX LIBRIS
AMERICAN FOUNDATION
FOR THE BLIND INC.

C. 1

Oeuvre National
Catholique
Père Agnello.

Del Vaux - plus.
M. Villers - non
Oeuvre National des
aveugles de Genève
oeuvre de la Reine

Comité d'action des
Aveugles Belges.
Rassem - 1 flamand
ne femelles 17. langues
d'expression française
M. Gyssemans, rue de l'Abbé 15
Molenbeek -
entre chaleur et mains
Comité Consultatif provisoire
pour l'amélioration du
sort des aveugles.

HISTORIQUE

DE LA

LIGUE BRAILLE

HISTORIQUE

DE LA

LIGUE BRAILLE

(Association sans but lucratif)

PAR

Cécile DOUARD

1932

Les Imprimeries CHARLES BULENS (s. a.)
75, rue Terre-Neuve
Bruxelles-Midi

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Création de la Ligue, premier Comité	5
Conférence de M. Gorlia (les réductions sur les chemins de fer)	9
Institut de Rééducation de Boitsfort	10
Le Palais Mondial	11
La Bibliothèque	12
Installation au Palais d'Egmont, la Ligue Braille s'affranchit de toute tutelle	13
Mon entrée dans la nouvelle œuvre	14
Le local du Palais d'Egmont	16
Nouveau Comité et Statuts de 1922	18
Les collectes	22
Conférences des instituts et des œuvres (initiative de M. Gorlia)	24
Le Comité Consultatif Permanent et la Société l'« Aveugle »	27
Ecole centrale du Service Social	28
Les Prisons	29
Fabrication des jeux de patience	30
Recensement	31
Prophylaxie	32
Projets de home	34
Concerts	38
Programme de rééducation	39
Les petits enfants avant l'âge d'école	41
La fête Louis Braille en 1925	46

La vision paroptique 48
Projet de succursales 52
Installation rue Hôtel des Monnaies 54
Tentative de fusion avec la Maison des Aveugles 55
Les réunions du jeudi et dimanches de fête.. 56
Le bureau et les employés 59
La T.S.F. 61
Exposition de 1928 63
L'Institut Provincial de Berchem-Sainte-Agathe
et sa Commission administrative 67
Le massage 71
Installation rue d'Angleterre, 57 74
Fusion avec la Maison des Aveugles........ 75
A Présent 76



LIGUE BRAILLE

Sa création en 1920. — Premier Comité. — Propagande du début.

En cette date glorieuse de 1930, alors que la Belgique commémore le centenaire de son Indépendance, les organismes de tout genre, sociétés, écoles, patronages, se plaisent à considérer quel anniversaire ils pourraient fêter personnellement.

La Ligue Braille s'est posé la même question car, parmi les membres de son Comité, très peu en sont fondateurs et connaissent les circonstances dans lesquelles fut créé le groupe qui se dévoue à la cause des aveugles.

La Ligue Braille a exactement dix années d'existence. Un premier bulletin, en avril 1920, parle de sa fondation récente, en février je crois, sous l'impulsion de deux membres aveugles, Mlles Michiels et Bonjean : association très modeste au début s'occupant surtout de faire des copies en relief, afin d'organiser une bibliothèque spéciale à la disposition des personnes atteintes de cécité ; elle est aujourd'hui connue du grand public qui s'intéresse à toutes ses activités. Non seulement sa bibliothèque compte à présent plus de 4,000 volumes, mais la Ligue possède des ateliers, des salles de réunion et de concerts, des bureaux avec service de renseignements.

Je n'ai pas assisté à sa création pleine d'élan et je rassemble des documents pour en faire l'historique.

Mlle Van den Houten, qui fit partie de l'entente dès le commencement, me fournit à ce sujet une première indication toute simple : « Parmi les membres de la Société Théosophique une jeune fille aveugle, Mlle Michiels, fréquentait nos séances. Lorsque je passais avec elle dans la petite bibliothèque près du hall de sortie, elle écoutait les gens demander des livres en lecture et donner leur avis sur ceux qu'ils rapportaient. Un jour elle dit : « Quel dommage que je ne puisse rien étudier par moi-même, les conférences ne suffisent

pas pour étayer des convictions ». En effet aucun ouvrage de ce genre n'était transcrit en Braille; je lui conseillai de donner au local une causerie: *La Théosophie et les Aveugles.* M[lle] Michiels émut infiniment l'auditoire qui souscrit d'enthousiasme à l'instauration d'une ligue en faveur des aveugles. Nous recueillîmes à l'instant même 350 francs environ, il nous était possible de nous mettre en marche, nous achetâmes quelques appareils et du papier ».

Bientôt diverses papeteries offrirent des lots de papier fort pour les travaux. Pendant quelques semaines, les membres de la nouvelle compagnie se rassemblèrent au local, 45, rue de Loxum, pour apprendre l'écriture en relief. Cependant, petit à petit, ce travail minutieux découragea pas mal de bonnes volontés: certains copistes se sentaient maladroits ou manquaient de temps, d'autres encore trouvaient que cela fatiguait les yeux et se contentaient de payer leurs cotisations.

Les vacances venues M[lles] Van den Houten et Pletinckx résolurent d'aller à Paris voir l'Institution Nationale, la Société Valentin Haüy et la Roue. Elles partaient, sachant peu de chose des divers modes d'imprimerie et de vulgarisation, elles revinrent avec une liste de volumes qui pouvaient s'acheter et d'autres dont on leur fit présent; les manuscrits lente-

ment élaborés n'étaient donc plus seuls indispensables.

Chaque jeudi après-midi on se réunissait pour classer, étiqueter les livres, attendre la clientèle qui se bornait à quelques aveugles et à des personnes menaçant de le devenir. Vint aussitôt une période d'essor, car il se trouva désormais hors de la Société Théosophique, des affiliés prodigues de leur temps et désireux simplement de servir l'humanité. Mme Renson et Mlle Renson, Mme Stadsbaeder, Mlle Courtois, etc.

« A ce moment, dit le lieutenant Neels, qui maintenant encore est le trésorier de la Ligue Braille, j'étais en traitement pour blessures de guerre à l'Ambulance de l'Océan, à Berckendael, Bruxelles. Ces dames, que je connaissais depuis longtemps, me proposèrent de faire partie des copistes bénévoles, qui constituaient lentement une librairie Braille.

» Voyant que je m'intéressais à la question, on me demanda au mois de mars 1920, de remplir les fonctions de trésorier d'une oeuvre dont le titre serait *Ligue Braille Nationale pour le bien des Aveugles* (Association sans but lucratif).

» Au mois de mai 1920, j'ai commencé mon premier livre de comptabilité (petit cahier, format écolier) avec une encaisse de 705 francs ».

Un Comité fut constitué : Mlle Elisa Michiels, Président ; M. Jean Gorlia, Vice-Président ; Mlle Eugénie Van den Houten, Secrétaire ; M. Armand Neels, Trésorier ; Mme Renson, Bibliothécaire ; M. Dirickx, Commissaire.

Diverses réunions pour aveugles ou concerts de propagande, avec l'aide généreuse d'artistes amis furent organisés, presque toujours précédés d'une allocution explicative sur la vie et le travail des aveugles.

Conférence de M. Gorlia au sujet des réductions aux chemins de fer.

En 1921, M. Jean Gorlia donna, rue de Loxum, sous les auspices de la Ligue Braille, une conférence qu'il répéta dans plusieurs villes. Les journaux applaudirent à ses revendications tendant à obtenir des réductions aux chemins de fer.

Résultat définitif (1930) : l'aveugle voyage sur les chemins de fer, les vicinaux et les tramways bruxellois en ne payant qu'une place pour lui et son guide. S'il voyage seul, une réduction de 50 p. c. lui est accordée sur les chemins de fer. Et cela pour qui peut se faire délivrer un certificat de métier par l'Administration Communale. Les aveugles de guerre circulant seuls ont le parcours gratuit.

Institut de Rééducation de Boitsfort (1919-1922).

A cette époque, si proche de l'armistice, la grande pitié des aveugles de guerre était dans le cœur de tous les Belges. La Reine voulait assurer la dignité dans l'épreuve pendant et après les longs mois d'hôpital, en même temps que des distractions immédiates. L'Institut de Rééducation de Boitsfort, créé depuis 1919, réalisait des merveilles d'habileté et de vaillance chez beaucoup de soldats blessés aux yeux. Il ferma ses portes en juillet 1922 par une cérémonie à la fois familière et solennelle où la Reine présida un déjeuner plein de cordialité. Les dirigeants, capitaine Delvaux, M.Voets, le bibliothécaire aveugle envoyé par l'Association Valentin Haüy et les mutilés, élèves de la maison, y assistaient. Le stage était fini pour la plupart d'entre eux, ils allaient rentrer dans leur foyer sachant lire et munis d'un métier. En principe les pensionnaires ont séjourné à « La Ferme », cette jolie propriété en bordure de la Drève du Duc, tant aveugles de guerre que civils car l'intérêt provoqué par les premiers rejaillissait sur les seconds.

On comptait à l'armistice 88 aveugles de guerre ; le nombre de combattants devenus aveugles longtemps après l'armistice ayant dépassé le nombre des décès, le chiffre actuel se monte à 90 aveugles de guerre.

Attendris de la situation de nos pauvres héros, une ou deux dames de la Ligue Braille se plurent à leur faire lecture de livres ou de journaux, à se charger de commissions utiles et surtout à leur faire faire de longues promenades.

Palais Mondial. — 1921.

En ce temps-là une sorte d'Exposition permanente s'étendait dans les immenses halls du Cinquantenaire, sous le nom de Palais Mondial. Elle voulait être le centre des associations internationales de bibliographie générale et rassemblait des collections sur tous les sujets sociaux, scientifiques, humanitaires. Elle faisait appel aux gouvernements, aux mécènes et travailleurs volontaires, espérant posséder un jour une installation digne de l'envergure de ses projets. La cécité aussi bien que l'astronomie, la navigation ou l'économie politique, devait avoir ses documents, puisqu'elle avait ses méthodes d'éducation, comme ses systèmes de prophylaxie. La Ligue Braille installa un stand avec les appareils d'écriture, de calcul à l'usage des aveugles, des imprimés et manuscrits, et des travaux manuels.

Une Polonaise, la doctoresse Lipinska, qui avait récemment perdu la vue, donna des conférences sur : La rééducation des aveugles (24 août 1921) ; le développement du caractère

et de la volonté en relation avec la nutrition (25 août). Le Comité de la Ligue Braille l'aida cordialement dans ses démarches et facilita ainsi son séjour d'enquêtes.

A cette époque je ne connaissais pas l'œuvre et n'avais qu'une vague notion du Palais Mondial, qui passait pour se perdre dans les brumes de l'utopie.

Je ne fis connaisance avec les immenses hangars qu'en 1927 au moment où éclataient des conflits très pénibles entre les dirigeants et le Conseil Communal de Bruxelles. Tout avait été remisé pour faire place à d'autres Expositions, et c'est sous des monceaux d'objets hétéroclites que nous avons trouvé les débris de notre stand. Depuis lors, le Palais Mondial a repris un peu de vitalité, grâce à la persévérance de ses organisteurs, mais il prend si peu de place dans la curiosité des Bruxellois que nous n'avons pas trouvé urgent de reconstituer une nouvelle vitrine.

Bibliothèque.

Mais je reprends l'historique de la vie normale de notre association et la question bibliothèque, première en jeu.

Il était évident qu'on pourrait rendre service de façon étendue en procurant des ouvrages littéraires, instructifs et récréatifs au lieu de s'en tenir à l'intention du début. On

finit par prier ceux qui faisaient des copies de choisir eux-mêmes les livres à transcrire. Le cercle désirait que l'union restât absolument neutre et la seule manière de le rester, était d'accepter toutes les tendances pour les non-voyants comme on le fait pour les clair-voyants.

Installation au Palais d'Egmont — (1922).

Les volumes s'accumulèrent, l'espace et les rayons qu'on réservait rue de Loxum ne suffirent plus, la jeune fédération songea au bout d'un ou deux ans à s'établir dans un local bien à elle au lieu de vivoter, utilisant non seulement des salons et des meubles mais encore du chauffage et de l'éclairage. (Toutefois à la fin de son établissement, elle paya une redevance de 200 francs). Quelqu'un apprit que dans les dépendances du Palais d'Arenberg, dit Palais d'Egmont, se concentraient beaucoup d'œuvres philanthropiques et proposa de solliciter auprès de qui de droit l'obtention d'une grande pièce dans le vieux bâtiment. La Ligue Braille y entra en 1922 et dès lors devint une société bien autonome, n'ayant plus aucun rapport avec l'Ordre de service de la Société Théosophique, plus aucun lien tant au point de vue moral que financier.

Mon entrée à la Ligue.

A ce moment je fis connaissance avec ces femmes dévouées. Un soir, dans mon coin solitaire de l'avenue Beau Séjour, à l'orée du Bois, elles me rendirent visite, m'exposèrent leurs projets avec persuasion, leur intention toute naturelle de former un Comité, en majeure partie de personnalités ayant souffert par les yeux et pour cause désireuses d'être utiles à plus embarrassés. J'étais, croyaient-elles, dans des conditions parfaites pour surveiller et corriger des copies Braille, puisque j'avais de complaisantes secrétaires et sans doute beaucoup de temps à dépenser.

Je n'avais jamais fait partie d'une assemblée et l'idée d'en devenir membre officiel me gênait fort. Donc, tout interloquée de la proposition, je déclinai l'honneur qui m'était dévolu, acceptant seulement de m'acquitter avec conscience de travaux et de courses. Mais ces jeunes filles avaient confiance en ma bonne volonté d'entrer dans l'alliance.

J'ai pris d'abord un rôle insignifiant parce que chacun semblait avoir un poste bien défini, être déjà en relation ancienne avec les intéressés, savoir leurs habitudes, les situations douloureuses et les remèdes à apporter. Aussi, craignant d'être encombrante, de toucher à la légère des plaies vives ou d'entrer maladroi-

tement dans les attributions de mes collègues, je m'effaçais entièrement. Tout était si neuf pour moi, je rougissais à la pensée que, ne voyant plus depuis vingt ans, je ne m'étais approchée d'aucun aveugle en particulier, j'ignorais presque la foule des êtres qui peinent dans la nuit. Cependant ma vie à moi était dure, mes études, les leçons à donner me coûtaient grand mal et jamais je n'aurais pu les poursuivre sans l'aide d'amis généreux.

C'est ainsi que je devins une « dame dans les œuvres » consciente de ses nombreux devoirs. (Voir note au bas de la page).

Maintenant que me voilà introduite dans les rouages de la Ligue Braille, continuons à relater les initiatives, les succès, et pour cela feuilletons les rapports annuels.

J'exagère peut-être en disant que je ne m'étais jamais occupée de la question. En vérité, j'avais subi une pénible déconvenue.

Peu après avoir perdu la vue, j'avais été au Congrès de Paris (1900) qui m'avait remplie d'admiration pour tout ce que peut accomplir le monde des non-voyants. J'y rencontrai M. Maurice De Sagher, un aveugle de naissance, Gantois, d'éducation très française, docteur en droit et préparant son agrégation en Sorbonne. Durant quelques entrevues nous parlions de la Belgique, nous critiquions l'immense domaine de l'enseignement, lui très ferré dans la matière, moi fort novice; nous prîmes tout à coup la résolution de plaider la nécessité d'une

école modèle, non à Mons où j'habitais encore, mais dans la capitale.

De concert avec des amis heureux de me voir entrer dans la voie nouvelle, je rassemblais un contingent de personnalités, gouverneurs, bourgmestres, députés, sénateurs de tous partis et quelques femmes intelligentes très en vue, pour créer le mouvement en notre faveur. Le Ministre Lejeune, âgé, tout au bout de sa carrière mais prodigue de son crédit, appuya nos intentions et la Comtesse de Flandre accepta la présidence de cette Commission d'Enquêtes qui deviendrait « Comité de Patronage ». Nombreuses démarches, échanges d'opinions et d'estimations qui furent discutés pendant près de deux ans. L'affaire parut viable, eut momentanément une sérieuse répercussion sur la cause, puis la chaleur apportée dans le projet déclina doucement sous la difficulté même de rester entièrement neutre et laïque. Ensuite, le Ministre d'Etat, notre conseiller, mourut et nous sentîmes combien son influence nous faisait défaut. Nos considérations un instant envisagées avec enthousiasme disparurent, et je repris mon travail personnel et quotidien (1904).

Le local du Palais d'Egmont.

Le monument historique qu'est le Palais d'Egmont vaut une description : on entrait par la cour s'ouvrant sur le Petit-Sablon, on obliquait en glissant sur d'énormes pavés arrondis, au bord de caniveaux en continuelles réparations, on s'enfonçait sous une voûte et l'on prenait la deuxième porte à gauche ; une suite de mains indicatrices et d'écriteaux

peints sur les murs aidait le visiteur dans ce dédale, le long d'un large escalier et de couloirs compliqués, jusqu'au second étage ou plutôt jusqu'aux combles. A la porte 27, on frappait et l'on entrait dans une vaste salle lambrissée suivie d'une petite chambre de débarras. Ces deux pièces faisaient partie du local où le Collège des Médecins tenait ses séances et la Ligue payait un loyer de 1,000 francs par an.

Dès l'installation, on travailla beaucoup : des avis, des prospectus, des brochures firent connaître à tous les buts de l'œuvre, et ils devenaient nombreux, car les affiliés étaient à l'affût des désirs et des besoins d'autrui. A l'aide morale, il fallait joindre l'aide matérielle : après avoir songé à récréer et instruire, Mlle Michiels avec son sens pratique développa la thèse que le travail était le seul moyen de donner aux aveugles, conscience de leur valeur et consolation solide. Il s'agissait d'enseigner des métiers et procurer de l'ouvrage à ceux qu'un accident avait privés de la vue, en même temps qu'on apprenait à lire des doigts. Nous aiguillâmes nos efforts pour obtenir des cannages de chaises, des accords de piano, des leçons de musique, des postes d'organiste et jusqu'à du bois à couper. Le système des prêts d'honneur commença : faciliter le payement d'un piano pour un élève sorti d'un Institut du Brabant, d'une charrette

pour un ouvrier chaisier, d'une somme d'argent pour acheter du bois, secours durant un apprentissage de masseur, leçons à un jeune musicien pour augmenter ses capacités, achat de lunettes, etc., etc. Voilà ce que l'on remarque déjà dans le rapport 1923-1924.

D'autre part la bibliothèque s'embellissait. L'ensemble des livres se classait dans l'ordre alphabétique, un grand nombre fut relié et on adopta le système d'envoyer des volumes gratuitement en province.

Des ouvrages, imprimés par la « Société d'Impression et de Reliure du Livre pour Aveugles », par « La Roue », par l'« American Braille Press », par le « Phare de France » de Paris, par les « Amis des Aveugles Civils et Militaires » de Lille, nous enrichirent.

A nos collections en Braille s'ajoutera plus tard tout un rayon de volumes en caractères ordinaires, destinés aux visiteurs désireux de se documenter sur les institutions ou de connaître les œuvres littéraires de quelques aveugles.

Nouveau Comité et Statuts. - (1922).

En 1922, le Comité s'agrandit : Présidente : Mlle E. Michiels ; Vice-Présidents : M. J. Gorlia et Mlle C. Leseine-Douard ; Secrétaire : Mlle E. Van den Houten ; Secrétaire-adjointe : Mlle

Pletinckx ; Trésorier : M. A. Neels ; Bibliothécaires : Mme et Mlle Renson ; Adjointe : Mme M. L. Collin ; Commissaire : M. F. Dirickx.

Les statuts définitifs furent élaborés par quelques membres sous la direction de Me Marcelle Renson, docteur en droit. (A lire ci-après). (Voir *Moniteur Belge* du 22 septembre 1922).

STATUTS.

L'an 1922, le 5 septembre, se sont réunis : Mmes E. Michiels, C. Leseine-Douard, V. et M. Renson, H. Pletinckx, E. Van den Houten, L. Collin, MM. J. Gorlia, F. Dirickx, A. Neels, tous de nationalité belge, sauf Mlle Leseine-Douard, de nationalité française, à l'effet d'élaborer les statuts ci-dessous :

Siège social.

Article premier. — Le siège de la Ligue Braille nationale pour le Bien des Aveugles est situé Palais d'Egmont, 8, place du Petit-Sablon, Bruxelles.

Il pourra être transféré en tout autre lieu en Belgique, par simple décision du Comité.

Objet.

Art. 2 .— La Ligue Braille nationale pour le Bien des Aveugles est constituée dans le but :

1° De former une bibliothèque aussi complète

que possible, tant en littérature qu'en sciences, en philosophie, religion, sociologie, art, musique, etc.

2° De familiariser le public avec l'écriture Braille et de favoriser la mise en rapport d'aveugles avec des correspondants voyants susceptibles de s'occuper de l'un d'eux en particulier ;

3° De venir en aide aux personnes atteintes de cécité dans toutes les circonstances et par tous les moyens à sa disposition.

Elle pourra s'adjoindre d'autres services à créer postérieurement ayant exclusivement pour but le bien-être et l'amélioration du sort de l'aveugle. Dans tous les cas et quel que soit le nombre de ses services ou de ceux qu'elle pourrait s'adjoindre, la Ligue Braille nationale pour le Bien des Aveugles, telle que constituée dans le présent acte, restera l'association centrale avec pouvoir de contrôle sur chacun de ses services ; elle aura voix délibérante dans chacun d'eux.

. . . .

Art. 7. — Le Comité est élu, à la majorité des membres présents, par assis et levé, en assemblée générale pour quatre ans. Il est renouvelé partiellement tous les deux ans, alternativement pour quatre et pour cinq de ses membres. Un tirage au sort déterminera quels seront



les quatre membres sortants pour le premier renouvellement. Les membres sortants sont. rééligibles.

Art. 12. — Le Comité gère les affaires de la Ligue et la représente dans tous actes judiciaires et extra-judiciaires.

Assemblées générales.

Art. 15. — L'Assemblée générale ordinaire se tiendra pendant la deuxième quinzaine du mois de mars. Elle portera à son ordre du jour :

1° Le rapport annuel de la secrétaire sur les travaux et la situation de la Ligue Braille nationale pour le Bien des Aveugles.

2° Le rapport annuel du trésorier sur la situation financière de la Ligue Braille pour le Bien des Aveugles.

3° Le rapport du commissaire.

4° L'approbation des budgets et des comptes.

. . . .

Art. 20. — Toute modification aux statuts sera publiée, dans le mois de sa date, aux annexes du *Moniteur*.

Il en sera de même de toute nomination, démission ou révocation de membres du Comité.

Art. 21. — La dissolution de la Ligue Braille nationale pour le Bien des Aveugles pourra

être décidée en Assemblée générale à la majorité des trois quarts des membres lorsqu'elle aura estimé que l'actif ne suffit plus à l'entretien des différents services.

Art. 22. — En cas de dissolution, le patrimoine de la Ligue Braille nationale pour le Bien des Aveugles sera affecté à une autre œuvre, visant à l'amélioration du sort de l'aveugle et dont le choix sera déterminé lors de la dernière Assemblée générale, à la majorité des voix.

Art. 23. — Tout point qui n'a pas été réglé par le présent acte, sera régi par la loi accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique du 27 juin 1921, ainsi que par toute autre loi régissant la matière.

(Signé) Cécile Douard, E. Vanden Houten, H. Pletinckx, J. Gorlia, E. Michiels, Dirickx, Marcelle Renson, Victorine Renson, L. Collin, A. Neels.

Publié au *Moniteur Belge* du 22 septembre 1922 (n° 636).

Collectes.

A la Noël 1923 eut lieu la première collecte permise par la Ville de Bruxelles, une jolie « Orchidée » artificielle servit d'appât aux nombreux collecteurs qui se pressaient dans la rue, les journaux battaient le rappel par de chaleureux articles :

« Pour le bien des aveugles ».

C'est par ce titre que la Ligue Braille nationale a défini son but.

« Pour le *bien* des aveugles, dit-elle. Entendez-vous comme le mot sonne plus large que *Bienfaisance*?

« Lorsque Braille rendit la lecture et l'écriture possibles aux aveugles, il leur fit un don auquel aucun secours n'est comparable. Il leur rouvrit la vue de la pensée. Il porta le premier coup de pioche dans cette muraille de dépendance et d'ennui, entre lesquels l'aveugle était emprisonné. En fait, il supprimait la moitié de la cécité. »

« La Ligue Braille continue son œuvre. Elle guérit dans la cécité tout ce qu'il y a de guérissable. Et le domaine curable est plus étendu qu'on ne le pense. Imaginez l'homme clair-voyant qui perd subitement la vue. Il n'a que des gestes, des habitudes, des conconceptions de voyant. Il travaillait, il pensait avec ses yeux d'homme utile.

» De ce monde des yeux, le voilà précipité dans l'obscurité.

» N'est-ce point un homme supprimé?

» Non. Dans chaque pays de grandes ligues l'appellent et savent ce qu'il peut faire encore. Elles savent tout ce qui peut le sauver : réédu-

cation, lecture, écriture, travaux manuels, études, industries.

» Par son aide constante et pratique, la Ligue Braille de Bruxelles a créé ce nouveau monde dans lequel aucune des énergies ne sera laissée au rebut. »

» Grâce à elle, si nous voulons le monde s'élargira vite. »

» L'activité de la Ligue est devenue si grande, en effet, que sa générosité dépasse depuis longtemps ses possiblités. Nous devons lui donner un coup de main ». A. L.

Tel fut le ton des articles.

La vente rapporta près de 15.000 francs. L'année suivante, 1924-1925, le résultat était plus que doublé, enfin celui de 1930 dépassa 44.000 francs. (Toute notre comptabilité est soumise au contrôle de la Ville, les troncs sont dépouillés par les soins de la Banque Nationale, et leur contenu est enregistré par elle).

Les affiches annonçant la collecte de 1923 portaient déjà le profil d'homme dessiné par Marthe Sigart ; il se retrouve sur les en-têtes de papier à lettre et coulé en bronze pour de petites médailles offertes en remerciement.

Conférences des Œuvres et des Instituts.

Il faut retourner un peu en arrière.

En 1922, M. Gorlia fit voter au Congrès

de Paris, un vœu en faveur d'une union active des associations belges s'occupant des aveugles.

S'appuyant sur cette proposition, il convoqua à la fin de cette même année, tous les Instituts et œuvres de Belgique en leur demandant de désigner un délégué, lors d'une Conférence Générale, le 20 décembre 1922, au local de la Ligue Braille, Palais d'Egmont.

Allocution de M. Gorlia. Il parle de la concorde — grande force en toute occasion — et de l'isolement qui éparpille les meilleures intentions. Il s'adresse aux représentants des aveugles et les conjure de s'allier sans divergences d'opinions politiques ou religieuses afin que l'organisme qu'ils pourraient constituer devienne puissant auprès des pouvoirs publics.

Les questions dominantes sont : 1° la revision de l'enseignement spécial, renforcement du nombre des professeurs, augmentation du matériel scolaire, demande de subsides à l'Etat ; 2° patronages après la sortie de l'école.

Au besoin, de ne pas chercher à réaliser une nouvelle entreprise mais, par la concentration, en un mot par l'union, rendre plus efficace l'action de celles existant déjà. Il s'agira d'approfondir ces divers points dans les futures délibérations. « Du choc des idées émises sans partialité, peut jaillir la lumière. Une fois la conférence créée, ma mission sera accomplie », ainsi termine M. Gorlia.

Deuxième séance, 13 février 1923. A ce Comité provisoire sont présents : M. Gorlia, président ; M. Simonon (de l'Institut de Ghlin), secrétaire ; Mlle Michiels, Mlle Douard, Mlle Durieux (de l'œuvre Liégeoise « La Lumière ») ; M. Lepage Mlle Mulder (de l'œuvre d'Anvers) ; M. Rousseau, de Jemappes ; M. Stichelmans, facteur de pianos, à Bruxelles ; le Père Agnello (de l'œuvre Nationale) ; M. Borré (professeur de l'Institut de Berchem-Sainte-Agathe) ; Mlle Daudeseux (de Verviers) ; le Frère Julien (de l'Institut de Woluwe), ainsi que quelques auditeurs non délégués.

M. Albert Mahaut, le talentueux organiste parisien, qui vient de donner à Bruxelles un superbe concert au profit de la Ligue Braille, nous souhaite en paroles sympathiques grand succès dans la tâche que nous assumons.

Discussions intéressantes : examen de la situation des aveugles dans le pays. Entente unanime sur l'obligation d'accentuer le caractère technique de l'enseignement musical, la musique étant par essence la profession lucrative des non-voyants. L'accordage des pianos, soutient M. Gorlia, peut être appris même aux élèves insuffisamment doués pour l'étude d'un instrument.

Des cours de massage devront être organisés afin que dans un avenir prochain, ils fournissent

une profession à quelques aveugles. Les autres métiers manuels seront très appréciés, même comme accessoires.

Ensuite un programme est élaboré qui utiliserait les écoles et patronages déjà existants. Un des délégués serait officiellement nommé inspecteur par le Ministre de la Justice. Comme travail immédiat, on décide de dresser la liste des aveugles, d'être à l'affût des emplois vacants. La revue en Braille : *L'Ami* répandrait les renseignements, offres et demandes d'emploi.

Ces excellentes suggestions n'aboutirent pas, en raison de l'opposition des Instituts libres et du Père Agnello. Toutefois la « Conférence des Œuvres et des Instituts » continua ses séances trimestrielles jusqu'à 1924. M. Herlin, ancien professeur à l'Institut de Berchem, inspecteur des écoles de sourds-muets, aveugles et anormaux, qui assistait depuis peu aux débats, annonça la prochaine constitution d'un « Comité Consultatif Permanent » dont il serait secrétaire.

Ce Comité Consultatif Permanent ouvrit ses délibérations le 21 août 1925 dans une salle du Ministère de la Justice. Ces travaux donnèrent naissance, plus tard, en 1926, à la Société sans but lucratif « L'Aveugle », instituée afin de lui procurer les moyens nécessaires pour transformer ses décisions en réalisations pratiques, et assurer son appui financier et moral

aux directives des œuvres affiliées sans empiéter sur leur champ d'action privé; ensuite pour s'occuper du placement des aveugles. Cette nouvelle société, alimentée par des cotisations, des dons, des legs, devint en quelque sorte le foyer où se discutent les intérêts des aveugles belges (Statuts publiés dans le *Moniteur* du 21-22 juin 1926). Elle se divise en trois catégories : la pédagogie, le patronage et les affaires médicales. On remarquera la similitude de ses intentions avec celles préconisées par M. Gorlia dans sa « Conférence des Instituts et des Œuvres », donnée à la Ligue Braille.

M. Henry Dom fut nommé président, comme il l'avait été au Comité Consultatif Permanent. Parmi les 23 membres fondateurs, Mlles Michiels et Douard représentèrent la Ligue Braille, M. Gorlia fut placé dans le groupe s'occupant plus particulièrement d'enseignement.

Ecole Centrale du Service Social.

Chaque année des élèves de l'école Centrale du Service Social font un stage dans nos bureaux pour des études techniques, des rapports sur l'aide à la cécité et des cas spéciaux. Une thèse étudiée eut pour titre : *Les Livres et les Bibliothèques pour Aveugles*; une autre en cours d'exécution traite la question *Les Revues et autres périodiques Braille.* Nos certificats ont toute validité.

Le 20 mars 1925, je donnai à l'école de la rue du Grand-Cerf une conférence intitulée : « Sélection des livres dans les Bibliothèques d'Aveugles », sujet choisi par la directrice, Mme Mulle.

Les Prisons.

Deux ou trois fois le cas d'un détenu aveugle nous fut signalé par le compatissant Directeur de la prison de Forest. Comment occuper ces malheureux pendant et après leur incarcération ?

Leur situation est doublement pénible : il faut les initier à la lecture et l'écriture en relief, leur enseigner un petit métier manuel, vannerie ou tricot, selon le sexe, de quoi amuser utilement leurs mains. C'est ce que nous avons fait à tour de rôle ; notre caisse paya les frais de réglettes, de poinçons, de papier et de laine, prêta les livres d'exercices.

Cette circonstance, cette aventure suggéra l'idée de s'adresser à d'autres maisons de ce genre, de s'enquérir si quelques prisonniers (des clair-voyants naturellement, l'aveugle étant exception) ne voulaient pas apprendre le Braille pour exécuter dans leurs pauvres loisirs, des copies à l'usage de notre bibliothèque et faire ainsi, dans leur misère, acte de compassion. En 1923, nous fîmes une visite à la

prison-école de Merxplas, profondément émouvante et nous revînmes avec la promesse donnée par quelques pensionnaires de transcrire chaque jour deux pages de Braille.

Il y avait là un cercle de jeunes gens (treize je crois me rappeler) qui éditaient un journal destiné à leurs camarades d'infortune sous le titre de : *Chaînes brisées* et c'est vrai que la composition de ce petit périodique, les recherches, les réflexions, les échanges de vues avec les directeurs et les instituteurs brisaient les chaînes de ces pauvres dévoyés, qui passaient là une si grande partie de leur jeunesse. Ce qu'ils nous offraient de travail d'esprit et de dévouement, pouvait leur faire aussi un immense bien moral. Et rien qu'à transcrire leur revue, ils trouveraient le chemin de certaines âmes. Une tentative analogue auprès des dirigeants et reclus de la prison centrale de Louvain, rencontra le même enthousiasme et particulièrement nous obtînmes une série de copies flamandes.

Dorénavant nous devînmes les clients de la maison, en faisant exécuter toute la reliure de nos volumes, moyennant rétribution selon le tarif de l'établissement.

Enfin un détenu proposa de fabriquer à l'intention de la Ligue un jeu qu'il appelait : « Les échecs de l'esprit », sortes de pions dominos

sur lesquels sont indiqués en relief une lettre de l'alphabet et son équivalent en Braille. Le jeu consiste à placer les types l'un à la suite de l'autre, de manière à constituer des mots. Le joueur qui parvient à en former un selon le règlement gagne des points. Nombreuses observations, très ingénieuses. Les conditions peuvent varier à l'infini. « Mettons beaucoup de mots à la disposition de nos enfants pour leur suggérer beaucoup d'idées », tel est le principe de cette récréation. Trois séries : l'une de 36 types, l'autre de 72 (avec abréviations en Braille), la troisième de 144 types (avec abréviations en Braille). Les pions sont partagés en nombre égal entre les voyants et non-voyants et dans la grande boîte vide se déposent les petits rectangles, au fur et à mesure de la réussite jusqu'à ce qu'un partenaire ait gagné. Lire les instructions si l'on s'intéresse à la chose.

Commande assez lourde pour nous et dont la vente n'a pas donné le succès espéré, mais l'invention n'est pas sans mérite et à chaque opportunité nous montrons nos jeux : « Les échecs de l'esprit ».

Recensement.

A tout instant, nous étions frappés de la découverte d'un nouvel aveugle et nous essayions

de consigner une sorte de recensement. Celui qui avait été publié officiellement en 1919 fixait des chiffres arbitraires : sur environ sept millions d'habitants, la Belgique compterait 2,600 aveugles dont 1,447 hommes et 1,153 femmes, document trop vague pour être pris au sérieux. La loi de 1928 sur les pensions aux infirmes forcera à un contrôle rigoureux et pourtant il sera encore impossible d'en donner le nombre exact. Les exécuteurs de cette loi ont évalué à près de 6,000 les aveugles en droit d'être secourus par l'Etat, mais à cela il faut ajouter ceux qui ne doivent pas profiter de l'avantage par leur situation financière, ceux qui ignorent la loi ou faute de relations ne peuvent pas faire écrire, enfin les enfants en-dessous de 14 ans, âge où commence le paiement des pensions. (Revue *Vers la Lumière*, janvier 1930).

Prophylaxie.

En dehors de l'aide aux gens atteints de cécité, n'est-il pas essentiel de s'occuper de prophylaxie avec continuité, de répandre des conseils qui éviteraient bien des malheurs, de lancer des brochures partout où des travailleurs sont en péril sinon de perdre les yeux pour le moins de les voir s'affaiblir graduellement ?

Les dangers sont nombreux : éclairage insuffisant, poussière et vapeurs nocives, légères blessures infectées par des soins hâtifs avec des mains ou du linge malpropre. Il y a des indications précieuses à donner aux hommes que les accidents de métier guettent continuellement, lésions oculaires produisant la cécité ou plus souvent encore la demi-cécité; les forgerons, aiguiseurs, tailleurs de pierre, verriers, typographes, horlogers, fabricants de produits chimiques, seront sans cesse conjurés de porter des lunettes, de se laver les paupières à la moindre irritation, et semblablement pour les femmes brodeuses, couturières, qu'elles se fassent examiner les yeux, qu'elles ne négligent pas les verres prescrits, qu'elles évitent la fatigue et même qu'elles changent de profession pour en prendre une n'exigeant pas l'application constante de la vue. S'astreindre à de sages précautions peut prévenir un malheur ou pour le moins empêcher d'être un jour en partie à charge aux siens.

Mais une des maladies qui causent le plus de ravages est l'ophtalmie des nouveau-nés; dans les pays où l'on est ignorant ou négligent, elle s'abat sur un tiers des enfants à leur naissance.

A l'instar de la Norvège, de la Suède, du Danemark, nous avons lancé des avis sur ce pénible sujet et fait imprimer d'excellentes

recommandations aux jeunes mères et aux infirmières, elles sont signées de l'oculiste E. Claes, qui généreusement a accepté d'être le médecin de nos indigents comme maître Raugh est leur conseil pour les actes juridiques. Le prospectus est précédé de cette phrase touchante : « Que celui qui voit la première fois la lumière, verse son obole pour celui qui ne contemplera jamais la nature... Ainsi ce jour de fête s'embellira d'une action généreuse. »

En même temps que ces notes, on présente à la famille du bébé et comme porte-bonheur, une jolie médaillette frappée en bronze et en argent du sculpteur Godefroid Devreese. Presque toujours, elle l'achète (3 francs ou 15 francs) et le petit cadeau sert en même temps d'utile vulgarisation à l'Œuvre. Lors de la naissance de la Princesse Joséphine-Charlotte, la Ligue Braille faisait hommage à la Duchesse de Brabant d'un exemplaire dans un bel écrin.

Projets de home.

La nécessité de la création d'un home pour aveugles se faisait de plus en plus sentir en Belgique. La Ligue Braille souhaitait une maison au centre de Bruxelles ou dans un faubourg fréquenté et commerçant, avec deux étages au moins, cour et annexes.

Au rez-de-chaussée, une loge de portier, une grande salle de réunion avec tables, sièges, jeux, journaux, T.S.F., etc. On y servirait des consommations. Un bureau pour employée directrice, service de renseignements (fiches, dossiers, archives), documentation internationale sur la question des aveugles et la prophylaxie. Téléphone.

Au premier étage, une salle ayant toute la largeur de la façade servirait de salle de conférences, de concerts, d'exposition, décorée en temps ordinaire des rayons de bibliothèque, de vitrines. Piano et harmonium.

Au deuxième et troisième étages, chambres à louer à des pensionnaires ou voyageurs aveugles de passage. Salle de bain.

Dans les sous-sols se placeraient la cuisine, cave et remise de matériaux.

Dans les bâtiments d'arrière s'aménageraient les ateliers et le garage pour camionnette.

Le corridor d'entrée serait garni de cadres pour étaler des annonces.

Personnel strictement indispensable : une employée directrice voyante, un chef d'atelier aveugle ou demi-aveugle, une concierge (femme pour le nettoyage) ou une cuisinière-concierge.

Dès qu'il sera possible, d'autres employés aveugles.

Mobilier, vaisselle, linge, etc., à régler selon

l'importance de la maison. Chauffage central.

Suivent d'autres projets couchés de même sur le papier ; quelque modestes qu'ils fussent, il fallait bien avouer avec consternation qu'ils entraînaient à une mise de fonds inatteignable. Par exemple, en voici un très simple : sans logement.

Rez-de-chaussée de quatre pièces : salle de réunion (jeux, journaux, T.S.F., consommations) ; bureau-téléphone, atelier, loge de concierge.

Premier étage : salle (bibliothèque, salle de réunion pour leçons Braille et autres, petites séances musicales), etc. Piano et harmonium. Chambre pour directrice.

Sous-sols : remise de matériaux et cuisine. Camionnette pour transport de marchandises ou d'ouvrages à livrer.

Projet plus réduit encore, sorte de club où l'on pourrait se délasser : jouer, causer avec des camarades en prenant du café ou de la bière.

Rez-de-chaussée, étage.

J'ai visité les établissements de Paris, de Londres, d'Amsterdam pour prendre un peu d'expérience en la matière (voir note ci-dessous, prises en 1921 ou 1922).

En vérité il serait raisonnable de s'occuper d'abord des femmes seules travaillant chez elles, dans nos ateliers ou au loin. Quant aux

femmes plus âgées et sans emploi, vivant de pensions insuffisantes, elles devraient être aidées aussi. Mais ce serait aborder le domaine de la maison de retraite et forcément il faut grouper les genres.

Le home, sans possibilité d'y loger, nous semblerait déplorablement maigre, car les aveugles venant à Bruxelles pour un séjour plus ou moins long, passer un examen, suivre des cours ou un traitement médical, visiter une exposition ne trouveraient pas chez nous, en toute tranquillité, un abri qui leur devînt familier. Tandis qu'avec une règlementation plus large, combien l'arrangement deviendrait confortable! Sur leur demande, on les attendrait, on leur réserverait un guide pour les prendre à la gare ou les conduire à leurs affaires, et tout cela à des conditions très modérées, parfois gratuites s'il est nécessaire.

A Londres, 40, Langham Street, W. I. sous le nom de « Residential Blind Girls Club », 30 chambres à coucher, peut recevoir 40 jeunes filles, toutes travaillant au dehors. Une guinée 21 sh. avec déjeuner et souper pendant cinq jours de la semaine et quatre repas les samedis et dimanches. Pour les étrangères, 2 guinées par semaine. Dîner 1 sh. 6, le thé 8 pences, une chambre avec déjeuner 2 sh. 9, six peronnes de service. Pas d'heure régulière pour rentrer mais prière de dire à la directrice l'heure dépassée; chaque locataire a sa clef et peut recevoir des amies. Salle à manger avec petites tables de quatre. Chambre de repos où l'on travaille et écrit en silence, et salons de musique ou de jeux. Trois salles de bain.

Ces données encore bien obscures avaient de quoi nous griser, nous tourner la tête. Nous voyions déjà le temps où une auto serait à la disposition de nos locataires ; un même chauffeur ferait les chargements pour les ateliers. Hélas, la moindre création exigeait un roulement de fonds incompatible avec nos rentrées.

Malgré ces velléités, ces plans et chiffres hypothétiques, la Ligue Braille n'en continuait pas moins son petit bonhomme de chemin, sagement, consciencieusement, très fière du résultat obtenu, humble en comparaison de cette grande chimère du home. Elle était quotidiennement encouragée, mais dans des proportions restreintes.

Quel philanthrope lui apporterait de quoi prendre son élan ? Espoir.

Aucune fête ne rapporta plus de 4,000 francs et il eût fallu les revenus d'un million, de deux millions même, pour l'achat du home : payer le personnel et voir à la mise en train de l'alimentation et autres frais, courir les risques auxquels il faut s'attendre en matière de charité. Le passif est toujours à prévoir, frayeux et discordant, mais il fournit belle occasion de lutter.

Concerts.

Nos concerts eurent un véritable retentissement parmi les amateurs de musique. Albert

Mahaut donnait au Conservatoire une superbe audition des œuvres de César Franck et Mme Delacre chantait des mélodies (14 février 1923). Defauw offrait à notre profit une troisième séance de son concert de décembre 1926, le concert Stas, Jonckheere, Remy, gracieusement offert par ces jeunes artistes (1927), deux soirées de gala consacrées l'une aux œuvres de feu Léon Van Cromphout avec un magistral programme, l'autre aux compositions d'un autre auteur aveugle, Mme Irène Fuérison (mars 1925. Salle Delgay) avec causerie de Nino Salvaneschi. A citer aussi des auditions des élèves les plus talentueux de l'Institut de Berchem-Sainte-Agathe.

Programme de rééducation.

Le programme de la rééducation se présentait journellement de façon plus ou moins inattendue selon l'âge, le degré de culture, l'abandon de famille, les ressources pécuniaires de celui qui demandait notre assistance.

Exemples : un ouvrier perd la vue par suite d'un accident et ses mains sont habiles et fortes ; un autre non-voyant plus intellectuel, n'ayant jamais pratiqué aucun métier manuel, doit se constituer une petite situation ou simplement s'arracher à l'inactivité moralement néfaste. Il y a le malade découragé ne croyant plus que

l'avenir puisse s'éclairer ; pour le sortir de sa prostration il faut être bien inspiré, parfois employer des remèdes décisifs, l'enlever à son milieu.

Toutes ces considérations sont épineuses quand le nouvel ami a dépassé l'âge d'école, car les Instituts ne veulent généralement pas mêler des hommes mûrs à leurs écoliers. Seul l'Institut provincial de Ghlin (Hainaut) fut compréhensif et nous permit de lui amener pour quelques mois de récents affiliés et sans confondre l'enseignement des enfants et celui des adultes. Grâce au « Fonds commun » on peut amortir le prix de la pension. En attendant nous répartissons des secours momentanés, achats de vêtements, d'outils, frais de voyage, etc. : recours à des médecins si les symptômes de la cécité complète semblent douteux, défense auprès d'hommes de loi pour sortir d'embarras certains malheureux ; enfin en dernier ressort, nous faisons les démarches nécessaires pour faire entrer les indigents à l'Hospice de la Porte de Hal (Société Royale de Philanthropie). Et si, en faveur de nos rééducables, ces bonnes intentions restent vaines, nous recommençons d'autre façon. Dans tous les cas, ne pas oublier les manières de distraire autant nos travailleurs bien enroutés que les novices. Alors nous tâchons de convaincre des personnes afin qu'elles consacrent quelques heures à pro-



HOTEL ALBERT Ier
& TERMINUS NORD

PLACE ROGIER
JARDIN BOTANIQUE



Téléphone
17.22.50

Câble Terminord
Bruxelles

mener des aveugles (question d'hygiène et de délassement) ou à leur faire la lecture, de quêter des billets gratuits de théâtre ou de concerts qui procurent grande joie à nos amis. Ainsi la collaboration presque au hasard et du premier venu est nécessaire ; quelquefois ce passant nous quitte aussitôt, nous n'en sommes pas moins pleins de gratitude pour l'unique service rendu, ne fût-ce qu'une suggestion, et nous en cherchons d'autres plus loin.

Note sur l'éducation des petits enfants avant l'âge d'école.

Parmi les cas les plus intéressants et poignants fut celui d'une jeune mère qui s'apercevait graduellement de l'irrémédiable cécité de son enfant. Elle nous demanda avec résignation des conseils pour le préparer à l'existence d'infirme qu'elle entrevoyait difficile et douloureuse. Nous allâmes la voir, le bébé avait plus d'un an, il était plein de vie et de santé.

« Courageuse et intelligente comme vous l'êtes, vous ne ferez pas un infirme de cette belle créature, lui dis-je, vous allez le diriger vers un avenir plus que supportable et pouvant même lui réserver des joies très hautes de travail et de pensée ; des centaines de jeunes aveugles sont arrivés à des situations remarquables. Pour vous consoler, je voudrais que

vous visitiez les pouponnières, des maternelles comme j'en ai vu en Angleterre, par exemple à «Sunshine House» où l'on élève des bambins non-voyants dès l'âge le plus tendre; à cinq ans seulement on commencera leur éducation en Braille.

C'est une grande nursery très aérée, très éclairée, située dans un grand jardin. Les enfants jouent et grandissent dans une atmosphère de bonté. Cependant on ne pleure pas sur leur sort, on ne leur montre pas de sympathie spéciale, on ne les protège pas particulièrement; aucun sens d'affliction dans la façon de les traiter. Les petits aveugles sont élevés comme des enfants normaux. La seule façon d'enseigner à l'homme de ne pas se cogner la tête, est de « le laisser se cogner la tête ».

» Vous jugez qu'une séparation et le premier contact avec les étrangers seraient bien cruels. Rassurez-vous, il n'y a pas de ces maisons précieuses et consolatrices en Belgique et puisque vous avez la liberté suffisante pour vous occuper de votre fils, nous allons causer longuement de lui et des aptitudes qui se révéleront à chaque tournant de sa croissance. En attendant j'ai réuni quelques notes qui peuvent vous servir d'enseignement provisoire.

» En général les enfants aveugles-nés sont extraordinairement normaux. Ils ne sont silen-

cieux et prostrés que si on ne les traite pas en normaux, et s'ils ne sont pas entourés d'enfants. La camaraderie est un grand facteur de développement. Le soutien moral vient comme le soutien physique des adultes qui les entourent, que ce soient les parents ou des nurses, et la joie de l'ambiance rend les enfants joyeux.

« Importance de la lumière, de l'espace, de la couleur plaisante, de la décoration.

» Traitons donc les bébés aveugles simplement, disons-leur : « Monte l'escalier, ferme la porte, cherche ce livre, il est sur telle chaise » et les enfants monteront, fermeront la porte, etc., parce que *notre* croyance qu'ils savent et peuvent le faire, crée en eux une croyance similaire.

» Les jeux seront semblables à ceux des enfants voyants, seulement on y ajoutera les dominos, les cartes, etc., etc., en points saillants. Pas de surveillance spéciale quand il n'y a pas de danger : ils joueront seuls dans un jardin clos ou dans la maison. Ne connaissant pas leur perte, ils sont heureux.

» Il faut attirer leur curiosité sur tout ce qui les entoure et varier les objets qui sont à leur portée, afin d'éveiller leur intérêt et leur intelligence par cette diversité.

» Il faut expliquer, décrire beaucoup et provoquer les questions.

» Comme s'ils voyaient, on leur passe des dessins en relief, des objets qu'ils peuvent sentir. Cela leur permet, en les aidant d'une description, de comprendre les sujets et surtout les empêche de grandir dans l'idée qu'ils sont différents des voyants. Abolir cette différence est l'essentiel même de l'éducation.

» Les sens des enfants sont aiguisés par le fait qu'ils doivent s'y fier. On enseigne à reconnaître au toucher les étoffes, les velours, la soie, toutes les matières. Un cheval de bois donne une sensation qui, plus tard, par le contact avec un cheval vivant se traduira par une réalité. Le son d'une charrette et le toucher d'une charrette font appel à deux sens et, finalement, forment une image complète.

» Dans les photos qui illustrent la brochure de « Sunshine House » on voit les petits aveugles faisant des rondes avec leur nurse, des trous et pâtés dans le sable, grimpant aux arbres et se juchant sur la barrière pour entendre passer les gens dans la rue. Ils cueillent des fleurs, apprennent à les reconnaître au parfum et à la forme. On y voit un petit, montant se coucher tout seul après avoir tâtonné pour trouver la rampe.

» Il faut leur apprendre à chanter, à danser avec rythme et commencer très tôt de la gymnastique simple de plancher.

» Leur enseigner à manger proprement, à se rendre compte qu'ils sont bien habillés, qu'ils ont leurs vêtements en ordre et les mains propres. Il s'agira d'observer constamment leur maintien, leur façon de marcher, de s'asseoir, de tenir la tête, d'ouvrir ou fermer la bouche nettement, d'éviter les gestes ridicules, de surveiller le moindre tic à son apparition; après quoi on les laisse à leur responsabilité.

» En général, depuis sa naissance, l'aveugle est ou gâté ou abandonné; on s'apitoie sur son sort. Le résultat est mauvais dans les deux cas : il faut qu'il arrive, autant par le développement de ses sens que par son intuition, à se guider seul et à jouer avec ses petits camarades.

» Les leçons de choses doivent être de tous les instants. Croyez que ses jeunes oreilles sont toujours tendues. Il apprend en un rien de temps à reconnaître par le son de voix ou par le pas ceux qui parlent ou approchent. Songez à lui enseigner l'usage de sa voix, de ses membres, d'une façon exacte et équilibrée. Il obtiendra ainsi une discipline mentale et morale qui ira *crescendo* et qui l'aidera dans toute la durée de son instruction.

» Son éducation musicale sera plus aisée, sa mémoire plus habile, son adresse des doigts plus grande.

» Une foule d'exercices amusent, déjà les tout petits, comme de laisser tomber différents objets pour en reconnaître la nature et le poids par le son et la vibration. De même, lancer ces objets pour comprendre l'endroit et la distance où ils sont tombés. Jouer avec des balles sonores. Exercer la mémoire par de menues phrases rimées et des chansons.

» Vous verrez le résultat de cet entraînement, nous le poursuivrons ensemble avec les années ».

La fête Louis Braille - (1925).

Le centenaire de Louis Braille donna lieu à des manifestations de gratitude et à des panégyriques émus sur l'inventeur, ou plutôt, si j'ose dire, « le perfectionneur » de l'anaglyptographie si précieuse aux aveugles.

Nous eûmes la joie réelle d'honorer à notre tour cette mémoire si chère par une réunion et des discours : la fête débuta par un concert d'artistes aveugles et l'Harmonie de Ghlin. De la Salle Delgay, rue Royale, on se rendit au Foyer Gabrielle Petit, place Sainte-Gudule. La foule s'y pressait, une foule composée de nos familiers et leur guide, des grands élèves des Instituts de Berchem et de Woluwe, le Père Agnello, de personnages officiels qui donnaient du prestige à la solennité ; en terminant, une copieuse collation apporta une diversion fort appréciée et permit de bavarder gaiement

autour des tables. Ainsi que celle de Paris, notre Assemblée commémorait non la naissance ou la mort du plus illustre des aveugles, mais l'année où fut lancée l'écriture en relief qui émancipait les non-voyants et rendait possible leur culture. On célébrait cette méthode claire, simple, œuvre parachevée d'un cerveau génial. En effet, l'alphabet répond bien aux facultés tactiles, il a son histoire et ses six points sont ingénieusement disposés par Louis Braille en formule définitive de 63 caractères. Mais l'idée du point saillant éveillant la sensibilité du doigt et abolissant la lettre faite de lignes appartient à un précurseur, Barbier de la Serre, officier d'artillerie au temps de Louis XVIII. Esprit curieux, à l'affût de systèmes d'éducation, il créa, après des essais laborieux, la tablette sillonnée et 36 caractères, sur un maximum de 12 points. Il eut quelque succès auprès du directeur de l'Institution Nationale qui fit part de la trouvaille à ses jeunes aveugles ; parmi eux était un garçon de 16 ans, Louis Braille, qui remania la chose, la précisa, réduisit de moitié le nombre des points, en aveugle qui juge de nos moyens. Le procédé parfait de cette écriture nocturne ou sonographique, comme on disait, était réalisé. Mais une justice élémentaire et consolante nous enjoint de ne jamais oublier le nom de Barbier de la Serre.

Louis Braille a sa statue à Coupvray (Seine-et-Marne) où il est né en 1809. Par accident, il perdit la vue tout enfant. A 10 ans il entrait à l'Institution Nationale, à 28 ans il recevait ses diplômes de professeur de mathématiques et enseignait dans la vieille maison avec des appointements de 300 francs par an ; il y est mort en 1852. Ses collègues et ses amis, quelques élèves de choix, furent aussitôt enthousiasmés de sa trouvaille et l'adoptèrent dès 1825. Le système ne se répandit partout qu'après une lente et dure conquête. C'était la victoire que nous chantions ce jour-là.

La vision paroptique.

Toutes les hypothèses ou suggestions utiles aux aveugles doivent être prises en considération, même quand elles ne sont pas homologuées par la science. Le tout est d'aller à elles avec circonspection, de ne pas engager nos amis et d'essayer la chose sur soi.

La paroptique entre autres fut lancée pendant une période de quelques années dans le domaine public par des articles de revue, les quotidiens et le livre de Louis Farigoule (1920) : *La vision extra-rétinienne et le sens paroptique.* Thèse très discutée, détracteurs nombreux. Cependant son travail considérable, bien présenté, méthodique, soigné de style,

fit impression. Quoique je fusse assez incrédule, je voulus cependant m'enquérir de la méthode et tenter moi-même l'expérience. Doctrine inattendue consistant dans la possibilité de voir par les menus facteurs de la peau, surtout celle du front, des joues, du sternum, même des mains, en un mot par les milliers d'ocelles dotées d'une rétine rudimentaire et se trouvant dans l'épiderme, elles auraient une fonction latente parfaitement utilisable, mais qui n'entre en jeu qu'en l'absence de perceptions visuelles.

J'allai à Paris voir Jules Romains (mars 1923), l'humoriste déjà célèbre et qui n'était autre que Louis Farigoule, agrégé de l'Ecole Normale; notre entretien, sec et déconcertant, refroidit mon enthousiasme relatif et naissant. A ma grande surprise l'auteur ne m'encouragea guère à approfondir la question, laissa tomber les arguments si précis dont sa brochure était riche et d'un ton désabusé me dit son échec devant les autorités médicales. L'année suivante mon attention fut ravivée par des articles de Labadié et d'autres dans *La Science de la Vie*, *Les Nouvelles Littéraires*, et même *L'Illustration*, toujours agréable et légère. On y parlait de M. Simonin de Nay qui depuis 1916 s'occupait activement de cette même découverte et de façon militante. Je résolus de faire une tentative courageuse quelque ennuyeuse ou difficile qu'elle fût. Je partis

pour les Pyrénées; seule une fréquentation assidue avec le phénomène pouvait me donner une conviction. Je commençai le 4 mai 1925.

Pendant mon séjour, fréquentes atmosphères grises, peu favorables aux essais. D'instinct je repoussais toute intrusion d'hypnose, redoutant des supercheries. J'ai pris des notes consciencieuses durant deux mois, me défiant autant de mon imagination que de la persuasion contagieuse de mon éducateur (ce journal est beaucoup trop long pour être introduit ici). Je ne fis un progrès dans la vision des couleurs qu'au bout de cinq semaines et ce fut assez vexant : je savais que des aveugles de guerre et d'autres élèves avaient conquis la vision extra-rétinienne dès les premières épreuves. Il est vrai que leur cécité datait d'au plus trois ou quatre années, tandis que la mienne a un quart de siècle.

Chaque séance débutait par des excitants épidermiques, attouchements sur le visage, exercices de tout genre, projections lumineuses, massage par la lumière du jour ou des sources électriques, longue présentation de surfaces colorées. Comme prodromes, de minuscules tourbillons lumineux. Parfois la peau incorporait tant de lumière qu'elle devenait comme saturée et insensible aux tentatives de couleurs et de forme. Processus très lent, résultat bien maigre. Enfin, des petits points bleus




GEVAERT
EXPRESS
ROLL-FILM
Gevaert
EXPRESS
23° SCH. SUPER ORTHO 1400 H.&D.
G
GEVAERT
ROLL-FILM
EXPRESS
8x14 cm
8 OPNAMEN
8 POSES
3¼x5½ in

m'apparurent alors que je m'attendais à du rouge (il n'y avait donc pas suggestion de ma part). En somme, j'ai conquis quatre couleurs fugitives, mais aucune forme.

Je rentrai à Bruxelles le 22 juin, M. Simonin m'accompagnait. Le lendemain, devant une assemblée de la Ligue Braille et d'invités, je racontai mes expérimentations lentes, compliquées croyant sincèrement encore que le phénomène était du domaine physiologique et non mental, comme je l'avais craint d'abord. M. Simonin ajouta une causerie dans laquelle il disait toute sa foi dans le procédé et espérait qu'à Bruxelles j'en répandrais les bienfaits. Il reviendrait en novembre avec des sujets intéressants, donner des conférences à l'Institut des Hautes Etudes. (Voir procès-verbal du 23 juin, rédigé par notre secrétaire).

Je tâchai de conserver le peu que j'avais acquis par la concentration et la recherche de moyens personnels, mais peu à peu je perdis mes acquisitions et au bout de trois ou quatre mois j'abandonnais la cause, faute d'ardeur et de résultats pour la raviver. Des semaines se passèrent sans sensations paroptiques, je n'avais plus aucune envie de faire de la propagande, je tremblais qu'on me demandât : « Que pensez-vous de cette science nouvelle ?». C'est dommage, j'avais essayé longtemps et avec bonne

volonté malgré le pénible ressentiment qui me venait à la pensée lorsqu'on parlait de suggestion.

L'année d'après, je rencontrai le livre de Heyn et Maublanc : *Une éducation paroptique. La découverte du monde visuel par une aveugle*, reprenant de manière très directe et attribuant au mécanisme d'hypnoses, l'affaire de la vision paroptique ; ses succès prouvés de cette façon ne réveillèrent pas de ferveur en moi.

Projet de Succursales.

Nous sentions grandir notre notoriété et un jour vint où elle s'étendit en province.

Notre bureau était en correspondance fréquente avec des villes qui nous signalaient des gens à aider. Les copistes bénévoles se faisaient nombreux à Mons, Ostende, Anvers, Louvain, Tournai, Verviers, Gand surtout. Là un M. Van Doosselaere déclarait un chiffre immense de pages transcrites en Braille, surtout dans le roman ; les livres scientifiques, les cours d'université étaient copiés par Mmes Fuerison et Leboucq.

Un groupe de typhlophiles conçut le projet de fonder une sorte de filiale, de succursale de la Ligue Braille pour faciliter et propager son action. Il nous chargea d'élaborer des statuts de manière à établir les responsabilités d'une



aînée qui s'offre à diriger des recrues et en même temps conserver la liberté personnelle de la nouvelle société. Voici quelques extraits des règlements adoptés tout d'abord.

« Les sections seront autonomes, régies par un Comité et des statuts spéciaux. Le but de ces statuts sera similaire à celui de la Ligue Braille.

» Les sections seront intermédiaires entre la Ligue Braille Centrale et les lecteurs de la bibliothèque habitant la région. Un règlement d'ordre intérieur sera ajouté. Un membre du Comité se chargera des fonctions de bibliothécaire. A l'Assemblée générale de la Ligue Braille Centrale assistera un délégué de la section qui aura droit de vote au prorata du nombre de membres qu'il représente. De même un délégué de la Ligue Braille Centrale prendra part aux délibérations de la filiale, etc., etc. »

Ces projets ont été modifiés entièrement car l'œuvre est restée bien gantoise, elle a déjà fait ses preuves sur un secteur assez étendu de la Flandre Orientale; Tournai et Verviers suivirent le même mouvement. Il est en effet plus efficace de travailler dans un rayon connu, plus aisé d'y découvrir des individus, de prendre des renseignements sur eux, tandis qu'à distance il est impossible d'être familier avec un endroit. Notre bibliothèque fournit les livres en attendant qu'une bibliothèque privée

soit constituée, ce qui représentera de longues années, et d'autre part, à l'occasion, nous exposons dans les locaux de Gand et nous y organisons des auditions musicales.

Si ces groupements ne sont pas des filiales, nos essais en commun n'ont fait que resserrer la bonne entente qui nous unissait.

Installation rue Hôtel-des-Monnaies.

J'ai dit plus haut que le local du Palais d'Egmont était aussi incommode à l'intérieur qu'à l'extérieur, brûlant en été, glacial en hiver, difficile d'accès pour les aveugles et rebutant pour les curieux, les acheteurs éventuels fatigués de chercher leur chemin, essoufflés de grimper les quatre-vingts marches pour arriver sous les toits. Certains guides étaient maladroits : une maman bien caduque hésitait à y conduire son fils, des enfants se perdaient dans les corridors sombres.

Un immeuble où l'on pût entrer tout uniment au rez-de-chaussée, à front de rue, s'imposait. On le découvrit rue Hôtel-des-Monnaies, 72, et quoique le loyer parût excessif, on adopta ce radical transfert presque à l'unanimité. Le déménagement eut lieu sans frais grâce à la générosité d'un philanthrope, M. Opdebeeck (fin de l'année 1926). La première Assemblée générale avec concert d'inauguration eut lieu le 27 mars 1927. Par une inspiration merveil-



SE 16-0254 BF

SOLEIL


Quel délice, ce chocolat
CIDA

leuse, on avait hâté le départ : quelques jours après, le feu prit dans tout le corps de bâtiment dont nous sortions, consuma les archives amassées par plusieurs sociétés qui y avaient leur siège : école de secrétariat, de kinésithérapie, de la Croix Rouge, etc.

Tentative de fusion avec la Maison des Aveugles. (Aide et Protection aux Aveugles Travailleurs.)

Depuis longtemps des pourparlers s'étaient ébauchés entre la Ligue Braille et la Maison des Aveugles pour arriver à rassembler les deux organismes sous un seul titre. La charité éparpille ses bienfaits quand les gens choisissent au petit bonheur entre des quêtes trop nombreuses. La Maison des Aveugles était d'ancienne date (1).

Son but principal consistait à alimenter et entretenir des ateliers de cannage, brosserie, coupe de bois, etc. où des aveugles trouvaient quotidiennement de l'ouvrage et un salaire assuré par les revenus de bienfaisance dont disposait le Comité. Une vilaine maison de la tortueuse rue de Ruysbroeck appartenant à la Ville, était connue de tout le quartier et fort achalandée, car on y sentait une atmosphère de travail.

Au moment où la Ligue Braille s'établissait

(1) Fondée en 1903.

rue Hôtel-des-Monnaies l'accord allait se faire entre les deux organismes, et s'il ne se conclut pas c'est que le nouveau local, sans porte cochère ni cour pavée, n'était pas davantage propice à l'installation d'ouvroirs et remises; condition péremptoire, un bail défendait que les diverses industries pussent dégrader les murs et les planchers. A leur grand regret les deux sociétés remirent à des jours meilleurs la fusion projetée et ce jour serait simplement celui où la Ligue Braille posséderait en propre un immeuble dans lequel il lui serait permis de s'étendre en toute indépendance pour veiller aux besoins multiples de ses administrés. Mais pourrait-on jamais espérer pareille fortune? Un donateur extraordinaire, un inconnu laissant un héritage...? En attendant il fallait faire vivre l'œuvre, se montrer consciencieux dans la répartition des modestes ressources, accueillants à tous quels que soient l'âge, le rang, les opinions et travailler gaiement.

Les réunions du jeudi et les dimanches de fête.

Les réunions du jeudi prirent de l'extension, on fit plus que d'enseigner le Braille; une de nos membres, Mme Collin eut l'idée ingénieuse de prendre des leçons chez un vannier pour le plaisir d'en faire bénéficier les plus adroits

de nos protégés. Les petits paniers de raphia et de rotin de formes variées devinrent bientôt un gagne-pain pour les uns, un charmant ouvrage de mains pour les autres ; grand succès aux étalages des magasins et dans les ventes de charité. On proposa de lire une belle et courte page de littérature, la biographie d'un artiste, une très facile dissertation scientifique ou un exemple de morale réconfortant ; des intermèdes de musique achevaient de divertir les habitués, le monde affluait et aux entr'actes on entendait le brouhaha des conversations. La même dame patronnesse offrit chaque jeudi une tasse de thé et un gâteau.

On organisa aussi l'hiver, un dimanche par mois, en matinée, une audition réservée alternativement à des artistes aveugles et à des musiciens ou diseurs clair-voyants. Nous pourrions citer de réels virtuoses, des lauréats de Conservatoire : les pianistes Philippe De Clerck (4 décembre 1927) et Marguerite Gabetti (27 mars 1927), les violonistes Closson Webe, (mai 1927), Marguerite Zimmer (1928), Dubois-Dongrie (23 février 1930) ; Raidisch (27 mars 1927), basse au Théâtre de la Monnaie ; la cantatrice Mme Labarre et ses meilleures élèves ; bien des séances égayées par de fins diseurs comme Marcel Lefèvre (juin 1924), G. Desplas (23 février 1930), Mmes Politte, P. Plumet, Lité, une noble causerie de Mlle Orban. Des

marques de sympathie se font fréquemment sentir au delà du privé. Soirées élégantes organisées par l'institution anglaise Broadbent-Schurmans (26 mars 1926), au Palais des Beaux-Arts par la Directrice des Cours d'éducation C (8 mars 1930), par le pensionnat des Tourelles, par l'école Gatti (fancy-fair, vente de charité). Les cartes d'entrée et les programmes joliment illustrés par des jeunes filles du monde rapportent des sommes appréciables. Des Cercles Dramatiques comme « L'Orange et Noir » donnent à notre profit des fêtes mondaines (revue au théâtre du Marais, 3 avril 1930), le Cercle Athéna joue plusieurs piécettes durant des fêtes intimes (restaurant Saint-Pierre, 16 mars et 21 décembre 1930) ; lors de nos collectes beaucoup de directeurs de banque, d'écoles permettent de faire circuler parmi leur personnel nos listes de souscription ; des cafés et des magasins acceptent des troncs de façon permanente. Nous invitons quelques personnalités, typhlophiles ou simples curieux de notre cause et l'une d'elles, Me Landrien, indigné que nous payions une location de sièges, fit à la Ligue le cadeau princier de 100 chaises. Une autre fois, ce fut Mlle Stichelmans qui fit don d'une magnifique pendule sonnant les heures.

Dès lors, ce que la salle parut confortable et la Ligue Braille étonnamment vivante!

Le Bureau ouvert au public cinq jours par semaine. — L'employée secrétaire.— Emploi d'Aveugles.

Le bureau du seul jeudi devint bientôt insuffisant ; nous devions nous trouver à la disposition des passants le plus souvent possible. Vers 6 heures le Comité tenait assemblée hebdomadaire pour tous les règlements des comptes.

On décida de s'adjoindre une employée qui tiendrait le bureau ouvert tous les jours, de 2 à 5 heures, excepté le samedi. Mme Stadsbaeder chargée de ces fonctions qu'elle avait assumées gracieusement depuis plus de 18 mois avec Mmes Renson et Lefédure (appointements modestes, voir rapport-exercice de 1924-1925).

Plus tard, en 1928, on put lui adjoindre une aide dans la personne d'une aveugle de naissance Mlle Van Diest, ancienne élève de l'Ecole rue Rempart des Moines, excellente dactylographe qu'on chargea de la correspondance en Braille, transcription de catalogues, d'avis pour nos affiliés. A ce sujet je glisse une note, elle fera honneur à ceux qui peinent dans la nuit : par nos relations, nous avons obtenu du Ministère de l'Industrie et du Travail la commande de copies dactylographiées en français et en flamand pour cette jeune fille si bien douée (elle pouvait se faire dicter la teneur par sa vieille mère).

Essayer toujours de placer des aveugles est dans nos fins. Le chef d'atelier, M. Bours, et le menuisier sont presque entièrement privés de la vue.

A ce propos et chaque fois que la chose sera opportune, nous choisirons à mérite égal des non-voyants.

Un professeur aveugle est-il inférieur à un clair-voyant s'il a les connaissances suffisantes, question présentée dans tous les congrès et devenue banale. Nous avons affirmé à maintes reprises notre sympathie pour l'instituteur aveugle, car il a une façon particulière de démontrer fort précieuse aux enfants. Puisqu'il est urgent de procurer des situations aux jeunes gens sortant des écoles spéciales, de grâce que les dirigeants préparent quelques-uns de leurs pensionnaires d'élite à ce rôle d'éducateur. Le bon fonds de pédagogie des écoles normales officielles joint à la possession des méthodes Braille s'apppuient sur les remarques de l'expérience. Presque tous les pays ont d'excellents professeurs dans le domaine manuel et intellectuel. En Belgique, l'Institut de Woluwe-Saint-Lambert et celui de Bruges n'emploient que des religieux dans leurs classes; l'Institut Provincial de Berchem est laïque, mais n'a recours qu'à un professeur aveugle pour tout le domaine de la musique; l'Institut de Ghlin en a un ou deux. Mais aucune de ces maisons

ne s'efforce de diriger dans ce sens les étudiants ayant des dons réels, et les programmes d'étude ne comportent jamais la culture générale à la hauteur de cette tâche. Voilà encore un point sur lequel la Ligue Braille insistera toujours auprès du corps enseignant : une des professions les plus indiquées pour l'aveugle cultivé est de donner des leçons ; les yeux ne sont pas indispensables à qui se sert de paroles, de la mémoire, du savoir et du jugement. Moi-même depuis trente ans je n'ai fait qu'étudier beaucoup et répéter à mes élèves ce que j'avais appris. Il est tout simple d'enseigner ainsi des langues, de la littérature, de l'histoire, de la morale, des mathématiques même.

Un Belge, M. Billiet est professeur de morale à l'Athénée de Louvain.

N'oublions pas qu'une chaire de l'Université de Caen, de Poitiers, de Lausanne, etc. a été tenue par des aveugles. Multiplions les occasions d'étendre notre champ d'action, le succès des uns stimule les autres et leur donne confiance. Le travail est le grand libérateur.

T. S. F.

Ne pas manquer de raisonner le bien qu'on peut faire, éloigner le plus possible l'apitoiement qui est un principe stérile, rapprocher les aveugles du monde des voyants, et même les

y faire entrer de force. Alors, quoi de plus liant que la T.S.F.? Il n'est pas admissible que tous les aveugles n'aient pas leur poste d'écoute; là ils sont l'égal de tous.

L'idée nous est venue de faire un appel pressant aux milliers d'auditeurs de Radio-Belgique (1927). Le speaker leur a crié : « Tout amateur de T.S.F. possède inévitablement dans le coin des oublis un vieux « galène » qui a cessé de faire ses délices, mais qui vaut encore son poids d'or en d'autres mains. Au lieu de mépriser ce poste, il en soufflera la poussière; avec quelques écrous et un bout de fil il le remettra au point, et le portera pieusement à la Ligue Braille, qui en fera don à ceux qu'elle protège. Ce sera de la philanthropie intelligente. Cependant, parmi ceux que tentera cette forme moderne et originale du bien, il en est qui n'ont pas de vieux postes, de vieux casques, ni un clou de grenier auquel pend un rouleau périmé de fil d'antenne. A ceux-là il reste une ressource c'est d'en envoyer un tout neuf.

... Dès maintenant le journal parlé, la causerie, la leçon, la lecture, la musique par sans fil a un attrait qui passionne le clair-voyant. L'aveugle qui peut coiffer le casque devient libre, les murs de sa prison n'existent plus, sa pensée n'a plus besoin de notre remorque. »

Un nombre énorme d'appareils de tous genres intacts ou dépareillés sont parvenus chez nous ; mis en ordre à peu de frais par des connaisseurs complaisants, distribués à bon escient, ils ont apporté la lumière, la gaîté dans bien des logis. Un grand poste à lampes dûment réparé a trouvé sa place dans notre salle de réunion ; son haut parleur comble les vides causés parfois aux assemblées du jeudi par l'absence d'un lecteur ou d'un musicien.

Exposition de 1928 à la « Grande Harmonie. »

La Société l'Aveugle en sa séance du 11 octobre décida d'employer la somme de 8,000 francs, partie de son revenu annuel de 1927, à l'organisation d'une Exposition de matériel scolaire, de travaux manuels accompagnés d'auditions et de concours littéraires et musicaux. La Ligue Braille Nationale qui en avait conçu l'idée en juin dernier, fut chargée par le Comité Consultatif Permanent, d'élaborer un programme et de peser les chances de réalisation. Voici le premier schéma qu'elle a soumis à l'appréciation :

« Les participants seront recrutés dans le monde des aveugles-professeurs, amateurs et élèves des Instituts et pourront se présenter de tous les points de la Belgique. L'Exposition

aura lieu à Bruxelles dans le local dit « Grande Harmonie », au centre de la ville et pendant la durée de dix jours, d'un samedi au lundi de la semaine suivante. La date de l'ouverture sera fixée au 19 mai 1928. Les œuvres et les écoles désireuses de participer à cette Exposition, sont priées de s'inscrire avant le premier mai prochain.

» Elles seront avisées des obligations auxquelles elles s'engagent et des droits que leur confère leur adhésion. Parmi les obligations il y aurait le partage des frais, local, éclairage, surveillance et publicité, cachets et frais de déplacement. Peut-être peut-on espérer un local prêté par la ville. La vente serait-elle en partie assurée par des aveugles?

» Des prix de 50 et de 100 francs seraient attribués aux exposants ouvriers pour les ouvrages les mieux exécutés à divers points de vue : fini, élégance dans l'exécution, variété des formes, emploi de matériaux inédits et inventions.

» Des concerts seront donnés pendant la durée de l'Exposition, outre cela des auditions musicales quotidiennes ou concours entre virtuoses dans la fin de l'après-midi. Concurrents professionnels, amateurs ou élèves ayant atteint au plus l'âge de 30 ans.

» Concours d'écriture, de transcription musicale, de dactylographie.

Les Cristaux du Val Saint-Lambert sont les Joyaux de la table

---

Cristalleries du Val Saint-Lambert Belgique

» Il serait indispensable de décorer les murs de la salle avec des vues de différentes écoles, ouvroirs, homes, patronages, etc., établissements anciens ou récents, belges et étrangers afin d'instruire le public sur nos activités et de rassembler des documents sur les organismes de tous genres.

» Répandre des brochures, renseignements bibliographiques, illustrations, etc., rappelant d'autres Expositions et Congrès. Rapports sur les machines-outils des industries qui veulent bien employer l'aveugle et qui seraient dans l'impossibilité de faire sur place les démonstrations nécessaires. Renseignements sur les travaux de l'aveugle en d'autres pays, sur les salaires et les progrès à réaliser, études des questions techniques, outillage, invention, perfectionnement. Liste des métiers : brossier, vannier, canneur, relieur, ouvrier en tapis, tricot, filet, cordonnier, menuisier, encadreur, tonnelier, marbrier. Renseignements sur appareils d'optique, lunettes, tablettes à écrire, machines à écrire et manuscrits imprimés en Braille, machine à main, manuscrits imprimés, imprimerie belge, française, anglaise ; renseignements sur les différentes bibliothèques qui écrivent les livres en Braille, conditions de vente ou de don. Journaux et revues. Traités scolaires et techniques, transcription de manuscrits par nos copistes bénévoles. Quelles sont

les œuvres belges qui s'occupent de la question ? Quelques procédés d'écriture, en un mot tout ce qui a rapport à l'éducation et à l'instruction technique des aveugles.

» Une grande publicité devra être faite trois mois d'avance autant pour attirer les participants probables que pour obtenir des informations afin de renseigner le plus possible le monde des aveugles et le public avec lequel il devrait être en constante communication.

» Une personne compétente aurait son bureau dans la salle et serait entièrement à la disposition des visiteurs. »

Pendant ces grands laps de temps, les réunions eurent lieu au local de la Ligue Braille, rue Hôtel-des-Monnaies.

Je ne puis citer tous les lauréats mais parmi nos affiliés 18 ont obtenu des premiers et des seconds prix en espèces pour les ouvrages de vannerie, tricots variés, dentelle au crochet, macramé, menuiserie.

Quant à l'atelier de la « Maison des Aveugles » il fut gratifié d'une distinction collective.

Une brochure parut rédigée par le Comité Consultatif Permanent et donnant un rapport sur différents travaux.

J'y ai traité le chapitre de la musique.

Les membres de tous les jurys ont été choisis parmi des professeurs spécialistes ; ainsi pour

les ouvrages manuels, on s'est particulièrement adressé au personnel enseignant des Ecoles 4e degré de la Ville de Bruxelles. Contrôle parfait et excellentes liaisons pour plus tard.

Conflit de l'Institut Provincial de Berchem-Sainte-Agathe avec sa propre Commission Administrative.

En 1929, la Ligue Braille prit parti dans un différend grave qui s'éleva entre la Commission Administrative de l'Institut Provincial de Berchem-Sainte-Agathe et certains membres du personnel enseignant. Il s'agissait du remaniement des programmes scolaires et du transfert de l'établissement à Waterloo. Notre Ligue, en aidant ses protégés, s'est heurtée trop souvent à des difficultés provenant du manque de culture générale, constaté chez les élèves quittant les classes pour ne pas s'insurger alors que l'occasion se présentait. Elle écrivait donc une lettre-requête au Gouverneur du Brabant, Président de la Commission, pour attirer son attention sur l'application d'un nouveau programme d'études.

Elle préconisait certaines réformes particulières et à la base de ses arguments (voir copie ci-après), blâmait la coutume si répandue d'élever dans les mêmes locaux et sous une même direction des enfants aveugles et des

sourds-muets dont la mentalité est diamétralement opposée.

La Ligue montrait la nécessité d'installer les locaux dans l'agglomération bruxelloise pour faciliter aux élèves musiciens la fréquentation des concerts et conférences.

Communiqués.

Exposition-Concours organisée par « L'Aveugle »
(A.S.B.L.)
sous le Haut Patronage de S. M. la Reine
et sous les auspices du Comité Consultatif Permanent pour l'Amélioration du Sort des Aveugles et de la Commission Royale des Patronages du 19 mai au 1er juin 1928.

Chers Amis,

Le Comité exécutif de l'Exposition-Concours, persuadé qu'il est dans votre intérêt de profiter de cette manifestation pour vous faire connaître au grand public, vous engage instamment à y prendre une part active.

Afin de faire apprécier à leur juste valeur vos connaissances et vos talents et de stimuler votre courage et votre énergie dans la lutte pour l'existence, différents concours seront organisés, auxquels seront affectés plusieurs milliers de francs à distribuer en primes aux lauréats.

1. CONCOURS DE LECTURE ET D'ÉCRITURE :

a) Tous les aveugles, à partir de 16 ans, peuvent prendre part à ce concours;

b) L'épreuve de lecture consistera dans la lecture expressive d'un texte en intégral et d'un texte en abrégé de même longueur.

c) Le maximum des points est réparti comme suit : deux tiers pour la rapidité et un pour l'expression ;

d) L'épreuve d'écriture sera double :

1. Une dictée d'une rapidité moyenne ;
2. La copie d'un texte.

Ces épreuves peuvent être écrites en intégral ou en abrégé.

e) Le papier du format in 8° sera fourni par le jury pour qu'il soit le même pour tous ;

f) Les concurrents sont autorisés à faire usage de leur tablette habituelle ;

g) Le maximum des points est réparti comme suit : deux tiers pour la rapidité et un tiers pour la correction.

2. CONCOURS DE MUSIQUE :

a) Tous les aveugles, âgés de 16 à 30 ans, peuvent prendre part à ce concours, à partir du degré moyen ;

b) Tous les instruments d'orchestre et d'harmonie sont admis ;

c) Les concurrents seront classés en deux catégories :

1. Les élèves-musiciens ;
2. Les musiciens professionnels.

d) Chaque candidat présentera deux morceaux. Le jury en fera exécuter un ou les deux.

e) Le Jury basera son appréciation sur l'âge et le degré d'avancement des concurrents ;

f) Les récompenses à décerner seront de trois classes : 1re distinction, 2me distinction et mention.

3. CONCOURS DE TRAVAUX MANUELS

a) Tous les aveugles exerçant un métier peuvent exposer les meilleurs produits de leur travail;

b) Les travaux exposés seront classés en catégories d'après les métiers, par exemple Vannerie: *a)* grosse vannerie, *b)* vannerie fine et de fantaisie, *b)* meubles avec vannerie.

c) Le jury se réserve le droit de contrôler la provenance des produits exposés comme travaux d'aveugles;

d) Le jury tiendra compte, dans ses appréciations, de la qualité des matières premières, du fini de l'ouvrage ainsi que du temps y consacré.

Les aveugles qui désirent prendre part à ces concours sont priés d'envoyer leur adhésion, avant le premier mai prochain, au Secrétariat de l'Exposition, rue Hôtel-des-Monnaies, 72, à Bruxelles, auquel doivent être adressées toutes les correspondances concernant l'Exposition et les Concours.

Chaque concurrent fera connaître en même temps:

Pour le concours de lecture et d'écriture: son nom et son âge.

Pour les Concours en musique:

a) Son nom et son âge;
b) Sa catégorie et son degré d'avancement;
c) L'instrument de son choix;
d) Les morceaux qu'il présente.

Pour les concours de travaux manuels:

a) Son nom et son âge;
b) Sa profession;
c) Les travaux présentés;
d) Le temps y consacré.



En dehors des concours de musique, des concerts et des auditions musicales seront donnés par des artistes aveugles, sur l'invitation du Comité organisateur.

Bruxelles, le 4 avril 1928.

Pour le Comité exécutif,
H. Dom.

Le Massage.

Parmi les métiers parfaits et rémunérateurs pour l'aveugle doué à cet égard, est celui de masseur. Mlle Michiels en donne un exemple intéressant : elle a son poste à l'hôpital d'Ixelles et sa clientèle privée ; d'autres sont employés de même à l'Hôpital Brugmann, à Jette-Saint-Pierre ; en France nombre d'aveugles de guerre autant que des civils se sont fait une situation dans ce genre. Des certificats de l'Association Valentin Haüy et des diplômes d'Etat sont conférés à l'issue des classes. Dans certains pays on s'est fort occupé de la direction de ces études, mais en Belgique le massage n'a pas trouvé beaucoup d'encouragement auprès des médecins. Aucun cours réservé aux non-voyants ne se donne et plusieurs intéressés qui avaient l'envie d'en faire leur carrière, se sont formés en apprenant la théorie par des moyens de fortune ou la complaisance d'amis.

En 1929 un Anglais, M. Cohen, masseur de son état, profitait de ses loisirs pour effectuer

un véritable apostolat en faveur des enténébrés cherchant une profession. Il voyageait seul à travers les capitales d'Europe pour conjurer les pouvoirs publics ou les patronages influents de créer des écoles de massage.

Avec entousiasme nous accueillîmes une proposition aussi opportune et abordée sans succès depuis longtemps déjà. M. Cohen fit de nombreuses démarches afin d'obtenir des médecins une attestation sur l'utilité de cette profession en général. Bien des docteurs belges sont assez réfractaires à cette thérapeutique et s'ils s'en servent en cas d'accidents spéciaux ils pensent que les auxiliaires aveugles ne valent pas les infirmiers voyants et qu'un nouveau contingent n'aurait rien d'indispensable. Cependant cette idée venait d'Angleterre : on n'osa pas la repousser et pour qu'elle ait des chances de se réaliser, on la présenta au Comité Consultatif Permanent, à la Société Centrale « L'Aveugle » qui tient les rouages de tous les organismes typhlophiles du pays, M. Cohen y exposa ses desiderata ... Discours traduit au courant de l'élocution, reçu avec une certaine déférence pour l'orateur étranger. Dans l'assemblée, quelques bonnes intentions de lutter pour la cause mais aussi beaucoup de réticence. Les attaques successives du conférencier tinrent la question en éveil, on discuta afin d'envisager les moyens d'action, le choix

de l'école déjà existante ou des leçons nouvelles à créer; on adopta le vœu de proposer à l'Ecole Supérieure de Kinésithérapie pour jeunes filles de Bruxelles de se charger de quelques élèves candidats aveugles que l'on jugerait aptes à cette sorte de travail. M. Cohen donna une conférence à cette école devant un auditoire de professeurs et de spécialistes le 20 novembre 1929. Deux candidats furent présentés (M. Cremers et Mlle Poncelet) qui, malheureusement, ne purent passer l'examen d'entrée, le programme étant trop étendu. Discussions à ce sujet. Est-il indispensable que tant de notions scientifiques soient requises pour obtenir un diplôme? Un rapport de la doctoresse, G. Alechinsky, membre du corps professoral, fut présenté le 17 décembre 1929. Après un court tableau historique et des précisions sur la situation actuelle des aveugles, le rapporteur dit l'insuffisance des institutions spéciales dans un pays où les œuvres sociales et humanitaires sont notablement en avance sur bien des nations, elles dépassent rarement le degré primaire; cette impossibilité de réaliser un cycle d'études moyennes, du moins pour l'élite, est regrettable; au sujet de la question, l'affaire urgente est de relever le niveau de l'instruction. Mme Alechinsky offre personnellement de préparer des aveugles à l'épreuve d'entrée à

l'Ecole de Kinésithérapie et se documenterait en conséquence.

Un an s'est passé depuis cet incident, hélas! le problème ne s'est pas éclairci.

Installation rue d'Angleterre, 57.

En maintes occasions nous développions les desiderata d'une Ligue telle que la nôtre et nous rencontrions de réelles sympathies ; mais les dons, je le répète, étaient insuffisants pour que nous fassions un grand pas en avant, enfin en 1928, un événement important changea la face des choses : la société « L'Entr'aide » qui soutient de façon si éclectique tant d'œuvres méritantes, soit à leur début, soit à un moment périlleux, offrit à la Ligue Braille le produit de sa prochaine fancy-fair. Les 1er et 2 décembre, au Palais des Beaux-Arts, cette brillante fête rapporta près de 135,000 francs. C'était un admirable appoint pour l'acquisition d'un de ces hôtels avec porche, cour, communs faciles à aménager en ateliers, salons où pourraient se donner des concerts, enfin un jardin pour conserver autour de soi un peu de verdure, car n'imaginez pas que les non-voyants ne sont pas sensibles à la gaîté qui émane de la terre et des arbres. Un de nos vœux les plus chers allait se réaliser?

Mais l'édifice serait-il assez grand pour abri-

ter plus tard le home rêvé? Il est vrai que le fonctionnement d'un home exigeait des fonds bien plus vastes que ceux dont nous dispositions, même ayant le local payé, il fallait encore attendre.

Fusion avec « La Maison des Aveugles ».

Mais la fusion avec la Maison des Aveugles se fit alors.

Notez que la Ligue ne prend aucun pourcentage sur les ouvrages que les affiliés lui confient pour être vendus. Quant aux travaux confectionnés dans les ateliers, loin d'être une source de revenus pour l'œuvre, ils représentent bon an mal an une dépense de plusieurs milliers de francs. Cette sorte de déficit a ses causes : pénurie momentanée de commandes, — si l'ouvroir chôme un peu, les artisans ne doivent pas en souffrir, — augmentation des matières premières ou déchets qu'entraîne l'apprentissage, outre cela l'ouvrier n'est pas toujours assez habile pour fournir la somme d'objets finis compatible avec le minimum de salaire indispensable pour vivre. Notre budget a prévu le cas du « manque à gagner » c'est-à-dire l'appoint qui comblera l'insuffisance de rendement. C'est le rôle de «La Ligue Braille» et de la «Maison des Aveugles» de procurer un salaire décent, rémunérateur puisqu'elle promet de quoi vivre aux hommes de bonne volonté.

D'ici à quelques mois, M. Jean Letienne se verra décerner la décoration industrielle de 2me classe pour ses 25 années de bon travail à l'ouvroir de la « Maison des Aveugles » où il est entré dès la fondation (1903).

A présent.

Nous voici arrivés en 1930. Laissez-moi vous montrer avec précision l'état actuel de ce que nous appelons depuis dix ans « Ligue Braille Nationale pour le Bien des Aveugles ».

Dès la fin de l'année dernière, — je viens de le dire, — l'acquisition d'un immeuble a été réalisée et du même coup la fusion avec la « Maison des Aveugles » s'est conclue. Il a fallu naturellement remanier les statuts, porter à 16 le Comité de 11 membres par l'introduction d'administrateurs de la société qui venait nous seconder ; notre œuvre elle-même a changé de titre et se nomme à présent : « Ligue Braille et Maison des Aveugles ». (Toutes ces modifications ont paru au *Moniteur Belge* nº 790, du 23 août 1929).

Ainsi en un seul local aménagé, rue d'Angleterre, 57, fonctionnent largement la bibliothèque, les divers services de renseignements, de récréation et de concerts, et les ateliers des travailleurs. La période d'installation a été rapide et peu frayeuse grâce, une fois encore,

à l'aide généreuse de M. Opdebeeck et à la grande activité de Mmes Stadsbaeder et Paenhuys.

En octobre 1929 nous prenions possession de l'immeuble acquis le mois précédent. Cette propriété de la Ligue nous a forcés de recourir à un emprunt : le montant de l'achat et de l'aménagement s'éleva à 545,729 francs auxquels il faut ajouter 11,000 francs pour la transformation de la grande salle de concert exécutée plus tard. La Caisse Générale d'Epargne et de Retraite de Belgique consentit un prêt de 300,000 francs sous forme d'hypothèque remboursable en dix annuités avec intérêt de 6 °/₀. C'est donc un lourd fardeau qui va peser sur notre association. Le but primordial est atteint, la volonté des fondateurs a été féconde et quoique nous ayions encore beaucoup à faire, il ne s'agit pas de s'inquiéter outre mesure : l'avenir est très clair. N'oublions pas que nous avons vécu à cause de ce succès un moment passionnant : tous ceux qui ont assisté à nos modestes débuts savent combien les obstacles à surmonter furent nombreux.

La maison est relativement achetée, elle a ses ouvroirs, ses bureaux et sa grande salle, mais il y manque « le home », tout l'espoir d'accroissement est dans ce mot. Notre œuvre l'a bien conçu il y a des années (voir page 34), c'est-à-dire le logement pour aveugles stables

ou de passage. Cette organisation exigerait un mobilier, vaisselle et linge, et ce qui est plus onéreux encore, un personnel domestique pour la cuisine, le rangement et la surveillance. La Ligue se contente d'une modeste concierge qui ne pourrait assumer pareille besogne, en un mot nos revenus ne nous permettent pas de nous lancer dans une entreprise aussi coûteuse.

Nous sommes à un tournant de notre vie, nous sentons un renouveau d'essor et quand on a l'âme bien trempée et le sentiment de la nécessité et du devoir on demeure courageusement dans l'expectative, on attend le donateur, le sauveur, une seconde « Entr'Aide », des adhésions, des cotisations nombreuses. Ne craignez rien, je ne termine pas comme les sermons de charité en vous annonçant une quête, au contraire, je remercie l'auditoire qui m'a écoutée si attentivement et que je sens sympathique à la cause poignante de la cécité, cette cause a de grandes obligations morales et financières.

Pour rassembler les sympathies et les forces efficaces, nous avons constitué un Comité d'honneur formé en toute neutralité d'opinions. Des personnalités de haute importance ont bien voulu accepter d'y figurer et le Bourgmestre de Bruxelles en est le Président. (Voir liste dans le rapport 1929 p. 8). Ce Comité d'honneur

donne confiance au public et nous aide ainsi dans la propagande qui amplifie la vitalité de la Ligue.

Les subsides du Gouvernement, de la province, de plusieurs communes et de la Banque Nationale s'élèvent à 8,900 francs.

En résumé que veut notre œuvre? Que les déshérités aient de plus en plus conscience de la sympathie qui les entoure, qu'ils gardent, jeunes ou vieux, contact avec la vie normale et reprennent place dans la Société, en somme qu'ils récupèrent le plus d'indépendance dans les ténèbres.

Il faut que l'aveugle voie et il verra s'il est guéri de la timidité, de la méfiance autant que de l'orgueil parfois maladif où l'anxiété peut l'entraîner. Il faut qu'il imagine voir, je dirai davantage, il voit quand il gagne allègrement son pain de ses doigts habiles ou de sa pensée bien conduite par de solides études ; il voit s'il prend plaisir à ce qu'il entend, à ce qu'il touche ; il voit s'il croit en lui, en ses camarades, en ses patrons, en la justice, à ce qu'il rencontre, et toute rencontre peut être salutaire.

Ainsi, chers amis, vous avez rencontré le groupement de La Ligue Braille, il n'a pas la prétention d'être en toutes circonstances un conseiller mais, a dit quelqu'un, il est le poteau indicateur au mauvais passage de votre exis-

tence, libre à vous de chercher plus loin. Mais n'oubliez jamais que rue d'Angleterre, 57, les portes de notre maison vous sont larges ouvertes.

CÉCILE DOUARD.



SERVICE

A LA *Ford Motor Company, nous avons toujours attaché une grande importance au Service qui doit aller de pair avec les ventes. La vente proprement dite, c'est notre conviction, ne termine pas la transaction entre l'acheteur et nous, mais crée pour nous l'obligation de nous assurer que la voiture lui donne entière satisfaction. Nous sommes autant intéressés par l'utilisation et le rendement économiques de votre voiture que vous-même l'avez été par notre méthode économique de fabrication. C'est là une préoccupation logique et commerciale de notre part. Si votre voiture vous assure un excellent Service, nos ventes se développeront d'elles-mêmes. C'est pour cette raison que nous avons établi un système de Service-Contrôle destiné à l'entretien des voitures Ford, et ceci suivant une conception nouvelle et économique. Nous désirons vivement que tous ceux qui possèdent un véhicule Ford se rendent compte de l'importance de ce service et de l'avantage considérable qu'ils ont à y avoir régulièrement recours.*



Ligue Braille et Maison des Aveugles

(Association sans but lucratif)

57, rue d'Angleterre, 57. = BBUXELLES

Compte Chèques Postaux 77.868 TÉLÉPHONE **37.11.19**

AIDEZ LES AVEUGLES
EN VOUS AFFILIANT A L'ŒUVRE

Bulletin d'adhésion.

Je soussigné, ...

demeurant à ....

rue .... *n°* ....

déclare adhérer à la LIGUE BRAILLE ET MAISON DES AVEUGLES en qualité de membre .... *et payer de ce chef une cotisation annuelle / unique de* ....

Le .... *19* .

Signature.

Les membres travailleurs fournissent de la copie Braille;
Les membres adhérents paient une cotisation de 5 francs par an;
Les membres actifs paient une cotisation de 10 francs par an;
Les membres protecteurs paient une cotisation de 20 francs par an;
Les membres perpétuels versent une somme de 50 francs une fois donnée;
Les membres donateurs versent une somme de plus de 50 francs une fois donnée;
Les membres bienfaiteurs versent une somme de 500 francs ou plus une fois donnée.

CE PETIT OUVRAGE a été édité par la LIGUE BRAILLE et MAISON DES AVEUGLES (A. S. B. L.) à la suite de leur Quinzaine de Propagande, mars 1932, grâce au concours des Firmes ci-après :

Banque de Bruxelles ;
Bois Manufacturé, S. A. ;
Brasseries Wielemans-Ceuppens ;
Charbons du Chantier Houiller ;
Chocolats et Cacaos « Kwatta », « Cida » ;
Cigarettes Laurens « Le Khédive » ;
Cristalleries du Val Saint-Lambert ;
Fonderies Nestor Martin ;
Ford Motor Company ;
Gevaert, Produits photographiques ;
Hôtel Albert Ier et Terminus Nord ;
Imprimeries Charles Bulens, S. A. ;
Minerva Motor Company ;
Philips Radio Belge, S. A. ;
Savonneries Lever Frères

et

Les Grands Magasins
Au Bon Marché
Vaxelaire-Claes.

LES IMP. CHARLES BULENS (S. A.)
75, RUE TERRE-NEUVE, BRUXELLES.
TÉL. : 11.59.76

